



REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Le Mesnil-Villeman

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation 27 août 2020

Date d'affichage 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt le trois septembre deux mille vingt à 20 heures 00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Le Mesnil Villeman, sous la présidence de **Mr AGNES Hervé**, maire.

Présents : **MM. LEBARBIER MARTIN Marina, MESNAGE Marie, BEAUFILS Brigitte, PREVEL François, PAYET Martine, MESNAGE Vincent, LENOIR Cécile, BEDOUIN Mathieu, LE THENO Virginie, BACHELOT Sophie**

Absents : /

Absents ayant donné procuration : /

Mr BEDOUIN Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Afin de respecter les mesures sanitaires suite à la crise du COVID 19, la séance s'est déroulée à la salle communale.

2020 - 38 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des précédentes subventions versées aux différentes associations :

- Anciens Combattants : 130 €
- ASP sud manche (soins palliatifs) : 50 €
- Association française sclérose en plaques : 50 €
- Banque alimentaire : 100 €
- Lutte contre le cancer : 100 €
- l'Amitié du Mesnil Villeman : 130 €
- Secours Catholique : 50 €
- Société de Chasse : 130 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer le montant de ces subventions aux associations ci-dessus citées.

En ce qui concerne la subvention à l'association des Parents d'Elèves de Beauchamps (habituellement 40 €), celle-ci reste dans l'attente d'une éventuelle sollicitation.

2020 - 39 Remboursement bris ou perte de vaisselle lors de la location de la salle communale

Madame Brigitte BEAUFILS, responsable de la commission de la salle communale, présente les propositions de la commission pour les tarifs de remboursement en cas de bris ou de perte de

différents ustensiles lors de la location de la salle communale :

- assiettes (plates, creuses, à dessert, soucoupes) : 1.50 €
- couverts : 0.50 €
- verres (coupes, verres à eau et vins, à apéritif, tasse à café) : 2 €

A l'unanimité, le conseil municipal retient les tarifs ci-dessus. Ces tarifs, comme les tarifs de la location et le règlement intérieur devront être affichés dans la salle.

2020 - 40 **Plan de relance de l'économie locale**

Afin d'aider les commerces locaux physiques suite à la crise du Covid 19, un plan de relance de l'économie locale est mis en place. Chaque 'consommateur' de notre commune qui le souhaite pourra acheter 25€ un bon d'achat de 50€ et le dépenser chez les commerçants participants à l'opération.

Les subventions proviennent de la CMB (55k€) et des 49 communes (107k€).

L'opération doit débiter le 15/09 pour le grand public.

Le coût pour la commune est d'un euro par habitant, soit environ 235 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la participation de la commune au plan de relance de l'économie locale pour un coût d'un euro par habitant.

Une communication sera faite sur notre blog pour l'expliquer en détail et une aide à l'inscription pourrait être proposée par notre mairie, en complément de l'office du tourisme de Gavray.

2020 - 41 **Election des représentants au sein de la CLECT**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI, pour nous, la CMB), du fait des compétences transférées par les communes membres.

Elle est composée d'élus municipaux et toutes les communes y sont représentées par un délégué titulaire et un suppléant.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Hervé AGNES en tant que membre titulaire, et Madame Marina MARTIN en tant que membre suppléante.

2020 - 42 **Présentation de la notion de Plan de Sauvegarde**

Madame Marie MESNAGE, responsable de la commission, donne une définition globale du Plan de Sauvegarde.

Ce document consiste en un dossier qui permet aux élus, agents, entreprises partenaires, bénévoles) de gérer le risque en cas d'évènements majeurs (risques sanitaires, naturels, technologiques). Il énumère les risques présents et à venir sur la commune et les moyens disponibles. Il assure l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population.

Ce document, qui peut contenir une trentaine de pages, est mis à disposition en mairie et doit être révisé tous les deux ans.

Des précisions, notamment sur l'implication des membres du conseil en cas d'évènement, seront revus lors d'une prochaine réunion.

2020 - 43 Point sur l'avenir du "Rendez-vous des Amis"

Ce sujet peut demander du temps et un peu de réflexion. C'est pourquoi nous nous limiterons à un point préparatoire. Nous pourrions recueillir toutes les suggestions sur l'avenir et le mode de gestion du rendez-vous des amis (association & salle physique). Ceci nous permettra de procéder dans une prochaine réunion à un éventuel vote si les modifications le nécessitent.

- La louer pour des petites fêtes ou évènements privés
- Formations / Rencontres thématiques
- Laisser en libre accès aux associations
- Proposition qu'elle devienne à terme la salle de conseil, ce qui permettrait dans le contexte actuel de continuer à respecter le protocole sanitaire lié au Covid 19 et aussi de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le public lors des réunions du Conseil, et permettre l'utilisation de moyen moderne de communication tel qu'un vidéoprojecteur par exemple, choses qui ne sont pas possibles dans l'actuelle salle de réunion. La salle de réunion attenante à la mairie serait réservée pour des petites réunions, accueillir les personnes qui souhaitent un rendez-vous avec un élu, les mariages, etc...

Monsieur le Maire va prendre contact avec l'actuelle Présidente de l'Association « au Rendez-vous des Amis » pour qu'une réunion soit organisée au plus vite pour aborder ce sujet.

Questions diverses :

- Mr et Mme Lepesant Olivier, locataires du logement « ancienne école des filles » depuis 1999, ont envoyé un préavis avec AR pour signaler leur départ du logement à compter du 30 septembre prochain. Après une visite du logement une décision sur les travaux à entreprendre sera pris lors d'un prochain conseil.
- Réglages des horaires de fonctionnement de l'éclairage public – le conseil décide les horaires suivants : le matin 6h30/8h30 et le soir 20h/22h30. La mise en place de ces nouveaux horaires sera faite à partir du 4 septembre 2020.
- Plaque horaire Lecuirot : le conseil décide de garder la version envoyée par l'entreprise, l'installation sera faite le 4 septembre 2020.
- Mr Mesnage Vincent, responsable de la commission voirie, est invité à contacter Mr Allain pour le stop et le talus à raboter au carrefour de l'Hermitière.

L'ordre du jour étant achevé, la séance a été levée à 21 h 40.

AGNES Hervé	LEBARBIER MARTIN Marina	MESNAGE Marie
BEAUFILS Brigitte	PREVEL François	PAYET Martine
MESNAGE Vincent	LENOIR Cécile	BEDOUIN Mathieu
LE THENO Virginie	BACHELOT Sophie	